



*Si vous connaissez  
une personne  
dans cette situation,  
vous pouvez lui  
donner ce dépliant  
ou lui en parler.*



**La Cimade**  
L'humanité passe par l'autre

Ce dépliant a été réalisé  
à l'initiative du groupe  
Droit des femmes  
du Conseil des résident-e-s  
étranger-ère-s  
de l'Eurométropole  
de Strasbourg

*Merci à la plateforme  
de soutien au groupe Épouses  
Sans Papiers en Résistances  
à Bruxelles*

Illustrations Amina Bouajila  
Impression Eurométropole  
de Strasbourg,  
octobre 2017

**Strasbourg.eu**  
eurométropole



# Migrant-e et victime de violences dans votre famille

**Vous êtes venu-e  
en France  
rejoindre  
un-e membre  
de votre famille**

**Vous êtes  
en couple  
et vous êtes  
sans papiers**

***Vous vivez  
une situation  
de violences  
à la maison***

# Les violences intrafamiliales, c'est quoi?

**Les violences sont exercées par le-la conjoint·e, ou un autre membre de la famille.**

## Violences physiques

Frapper, simuler l'étouffement, projeter des objets...



## Violences sexuelles

Faire des attouchements, obliger à des rapports sexuels...



## Violences verbales

Menacer, humilier, insulter...



## Violences psychologiques

Empêcher d'étudier, de travailler, de rencontrer du monde, enfermer...



## Violences administratives

Confisquer les papiers, faire du chantage: « Si tu me quittes, tu perds tes papiers, tes droits sur les enfants... »



## Violences financières

Laisser sans argent, sans nourriture, sans eau, ou sans hébergement...



# Que dit la loi ?



**Vous pouvez en parler** à des personnes qui pourront vous aider et vous orienter : assistant·e de service social, médecin...



**La violence au sein de la famille est punie par la loi française.**

**Vous pouvez porter plainte.**

*En France, tout le monde a le droit de porter plainte, même mineur·e, même sans papiers.*



**Vous avez le droit de quitter la maison** même si votre carte de séjour dépend de la vie commune avec votre conjoint·e.

*La loi prévoit la délivrance et le renouvellement d'un titre de séjour en cas de violences.*



**Vous pouvez saisir le juge aux affaires familiales pour bénéficier d'une ordonnance de protection.**

# Que faire ?

**Vous devrez prouver la réalité des violences subies pour porter plainte au commissariat, à la gendarmerie ou auprès du procureur.**

**Il vous faut réunir des preuves.**

*Ces preuves sont importantes. Elles vous serviront à obtenir un titre de séjour.*

Prendre des photos des blessures

Faire établir des certificats médicaux (si possible établis par l'Institut médico-judiciaire de l'Hôpital civil)

Recueillir des témoignages de l'entourage et des attestations d'associations

Garder les SMS, les mails, les messages vocaux de menaces...

Noter les dates, les heures et les faits lorsqu'il y a des violences



**Mettez en lieu sûr vos papiers d'identité, de nationalité, votre titre de séjour (ainsi que ceux des enfants), les preuves des violences subies.**

*Ces documents peuvent être donnés à une personne de confiance ou dans une association.*

# Qui contacter ?

Des associations  
à Strasbourg :

## Conseils, droits et orientation

- **SOS Femmes Solidarité-accueil de jour**

5 rue Sellenick  
67000 Strasbourg  
03 88 24 06 06  
du lundi au vendredi 10 h-16 h  
avec ou sans rendez-vous

- **Cidff**

24 rue du 22 Novembre  
67000 Strasbourg  
03 88 32 03 22  
sur rendez-vous

- **Viaducq 67**

5 rue Albert Einstein  
67200 Strasbourg  
03 88 28 57 62  
sur rendez-vous

## Santé

- **Le Planning Familial**

13 rue du 22 Novembre  
67000 Strasbourg  
03 88 32 28 28

## Droit au séjour

- **La Cimade**

2 rue Brûlée  
67000 Strasbourg  
03 88 14 03 43  
permanence  
sans rendez-vous  
mardi de 9 h-12 h

Vous pouvez  
aussi appeler :

# 3919

## Violences femmes infos

Appel gratuit  
Le numéro n'apparaît pas  
sur les factures



*Il existe  
des structures  
d'hébergement  
qui accueillent  
des femmes qui ont  
vécu des violences.*



**En cas  
d'urgence :**

# 112

numéro européen  
d'appel des  
urgences

# 17

numéro pour  
appeler **la Police**

Appels gratuits  
24 heures sur 24

